

# COMMUNE DE GUMBRECHTSHOFFEN

## Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 8 mars 2016

Sous la présidence de M. Fernand FEIG, Maire,

**Membres présents** : BAUER Caroline, CHOQUET Brigitte, CRONIMUS Georges, DUCHMANN Estelle, DUDT Claudia, FELDEN Carole, GOETZ Jean-Marc, HOHL Jacky, JOST Nicolas, KLEIN Sylvie, RUDLOFF Jean-Louis, WEISSGERBER Pierre, WENGER Alexandre

**Membre excusé** : LASSAUGE Carine

---

### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2015
2. Affaires scolaires : fusion entre l'école maternelle et élémentaire
3. Création d'un poste emploi-avenir
4. Création d'un contrat « aide à l'emploi »
5. Avis sur une installation classée de 200 vaches laitières à Uhrwiller
6. Acceptation d'un don
7. Vente de terrains
8. Motion de soutien au site Alstom à Reichshoffen
9. Plan d'aménagement 2016 de la forêt
10. Redevance d'occupation du domaine par GRDF
11. Compte administratif 2015
12. Investissements 2016
13. Divers

#### Point 1: Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2015

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

#### Point 2 : Fusion entre l'école maternelle et élémentaire

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les problèmes d'effectifs rencontrés dans les écoles de la commune. Il confirme que lors du CTSD du 22 février 2016, une classe a été fermée à l'école élémentaire.

Il propose alors au Conseil Municipal :

- De fusionner les deux écoles ce qui permettrait de n'aboutir à aucune suppression de classe.
- De décider une fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Après avoir entendu les explications du Maire,

Après avoir pris connaissance du dossier,

Après avoir été informé des discussions menées avec les enseignants et les parents,

Après en avoir délibéré,

- **Décide** la fusion de l'école maternelle et l'école élémentaire de Gumbrechtshoffen
- **Charge** le Maire d'informer Madame l'inspecteur de l'Education Nationale du secteur de ces décisions

### **Point 3 : Création d'un poste emploi-avenir**

Le dispositif des emplois d'avenir, vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation,...).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 36 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **DECIDE** de créer 1 poste dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir » dans les conditions suivantes :
  - Contenu du poste : entretien général et espaces verts
  - Durée du contrat : 36 mois
  - Durée hebdomadaire de travail : 35 h
  - Rémunération : SMIC
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat avec la Mission locale pour le compte de l'Etat et l'agent retenu pour le poste

### **Point 4: Création d'un poste CAE « contrat d'accompagnement dans l'emploi »**

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité

- De créer un contrat d'accompagnement dans l'emploi ( CAE ) pour une durée d'un an à compter du 1er mars 2016
- De fixer la durée de l'emploi à 20 heures hebdomadaires
- Autorise le Maire à signer le contrat avec Pôle emploi pour le compte de l'Etat et l'agent retenu pour le poste

### **Point 5 : Avis sur une installation classée de 200 vaches laitières à Uhrwiller**

Le maire informe le conseil de la demande présentée par l'EARL du Château d'Eau pour l'exploitation d'un élevage de 200 vaches laitières à Uhrwiller.

Après en avoir discuté, le conseil à l'unanimité, moins 3 voix contre et une abstention émet un avis favorable.

## **Point 6 : Acceptation d'un don**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte un don versé par Mme BENE-PETITCLERC

## **Point 7 : Vente d'un terrain à M. THIERY et Mme RATTIER**

Le Maire soumet la demande de M. THIERRY Jean-Charles et Mme RATTIER Alexandrine d'acquérir une parcelle située rue d'Uttenhoffen pour avoir un accès à leur future parcelle et y construire une maison d'habitation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de vendre la parcelle située section 3 lieu-dit « Flachsenwand » n° 45 de 3,29 ares pré
- De fixer le prix de vente à 1.500 €
- De charger un géomètre pour la réalisation du procès-verbal d'arpentage ;
- Autorise le Maire à engager les démarches administratives et à signer les documents relatifs à la vente.

Les frais de mutation sont à la charge de l'acquéreur.

## **Point 8 : Motion de soutien au site Alstom à Reichshoffen**

Le Conseil Municipal, tient à exprimer sa vive inquiétude pour la pérennité du site d'ALSTOM à Reichshoffen et affirme une nouvelle fois son soutien à l'entreprise et à ses 1.222 salariés.

L'ensemble des élus, en synergie avec les autres initiatives prises en ce sens précédemment, désapprouve la décision du gouvernement de lancer une procédure d'appel d'offres pour le renouvellement des trains inter-cités en dehors des contrats-cadres existants. Ce ne sont pas les 30 rames supplémentaires promises qui permettront de sauvegarder l'activité du site de Reichshoffen.

Cette décision sera probablement fatale pour l'entreprise, pour l'ensemble de ses salariés, pour leurs emplois, ainsi que pour la vitalité de tout notre bassin de vie. C'est une longue tradition de savoir-faire industriel qui est également menacée.

De plus, cette décision est en contradiction flagrante avec les annonces et les engagements pris par le gouvernement en faveur de l'emploi et de l'économie de notre pays, en fragilisant ce fleuron industriel, symbole de l'excellence française et pourvoyeur d'emplois essentiels pour notre territoire à l'heure où nos concitoyens sont durement touchés par la crise et le chômage

A l'heure où les collectivités locales et territoriales font de l'emploi et de la lutte contre le chômage leur priorité absolue, priorité affirmée souvent et récemment encore par le Président de la République, le Conseil Municipal unanime demande au Gouvernement de respecter les accords-cadres passés avec les entreprises ALSTOM (1 000 rames) et BOMBARDIER (860 rames), et de faire clairement le choix de l'emploi en pérennisant l'usine de Reichshoffen.

Le Conseil municipal demande aux régions de négocier avec l'Etat l'obtention des lignes TET afin de pouvoir décider des axes ferroviaires trans-régions et du matériel à y affecter en l'intégrant dans l'accord-cadre existant.

## Point 9 : Plan d'aménagement de la forêt communale pour la période 2015-2034

Le Maire invite le conseil à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L.212-3 du code forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- la définition des objectifs assignés à cette forêt,
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **EMET** un AVIS FAVORABLE au projet d'aménagement proposé.
- **REITERE** son choix de limiter les coupes de bois à 400 m<sup>3</sup> par an.

## Point 10 : Redevance pour occupation provisoire du domaine public

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz a été formulé par un décret du 25 Mars 2015.

Il donne connaissance au Conseil du décret n° 2015-334 du 25 Mars 2015 qui parachève le dispositif des redevances d'occupation et fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire du domaine public. Il propose au Conseil :

- de fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule : 0,35 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus.
- que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- **ADOpte** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF.

## Point 11a : Compte administratif 2015 – Budget général

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de 2015 dressé par M. Fernand FEIG, Maire, sous la présidence de M. Georges CRONIMUS, 1<sup>er</sup> Adjoint, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

### A) Compte administratif - budget général

	<b>DEPENSES</b>			
	Réalisés	Résultat N-1	Total section	Restes à réaliser
Fonctionnement	646.354,00		646.354,00	
Investissement	291.819,65	188.762,00	480.581,65	
Total	938.173,65	188.762,00	1.126.935,65	

	<b>RECETTES</b>			
	Réalisés	Résultat N-1	Total section	Restes à réaliser
Fonctionnement	826.513,51	229.855,73	1.056.369,24	
Investissement	375.429,72		375.429,72	
Total	1.201.943,23	229.855,73	1.431.798,96	

Délibération adoptée par 13 voix, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote

### **Point 11b: Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015  
Constatant que le compte administratif présente  
- un excédent de fonctionnement de 410.015,24 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A) Résultat de l'exercice Précédé du signe + ( excédent ) ou – ( déficit )	+ 180.159,51
B) Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif, précédé du + ou du – (déficit)	+ 229.855,73
<b>C) Résultat à affecter = A + B ( hors restes à réaliser )</b>	410.015,24
D ) Solde d'exécution d'investissement D 001 ( besoin de financement ) R 001 ( excédent de financement )	105.151,93 105.151,93
E) Solde des restes à réaliser d'investissement Besoins de financement Excédent de financement	0
F) Besoin de financement ( D + E )	105.151,93
AFFECTATION ( C )	410.015,24
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	105.151,93
2) Report en fonctionnement R002	304.863,31
DEFICIT REPORTE	

Délibération adoptée à l'unanimité

## Point 12: Investissements 2016

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- prend acte des travaux d'investissement proposés
- décide de prévoir la dépense au budget primitif 2016
- Autorise le Maire a entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation des dépenses d'investissement dans la limite des crédits votés et à signer les documents y relatifs,

Travaux Eglise Catholique	80.000 €
Mise en conformité électricité	12.000 €
Achat de terrains	5.000 €
Remplacement baie vitrée école	10.000 €
Voirie	30.000 €
Remorque	6.000 €
Remplacement vélux, revêtement de sol	5.000 €
Matériel de bureau	2.000 €